Image not found or type unknown

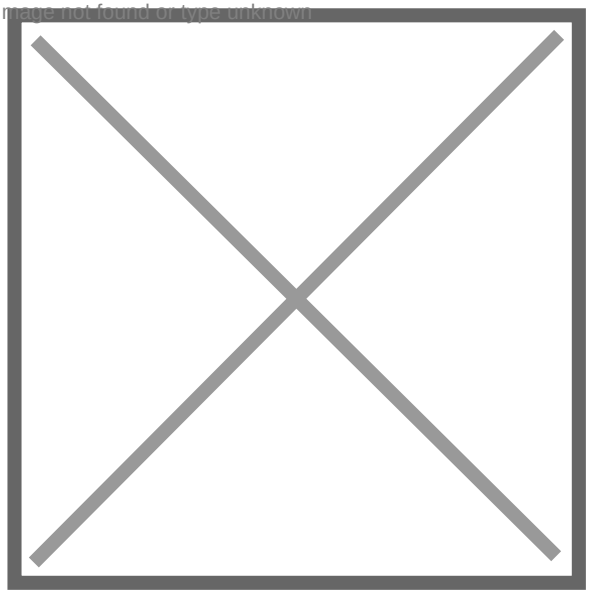

Sans papiers perdu apres le mariage

Par **premavera**, le **25/07/2008** à **01:44**

salut, je vous explique mon cas éspèrant recevoir des reponses sûres car là je comprends rien du tout apres avoir fais le tours des forums sans avoir une idée fixe ou une reponse sûre . je suis venu en europe avec un visa hollandais shengen d'un mois en janvier 2006,je suis venu en france avant l'expiration de mon visa (j'ai perdu le ticket de l'autocar mais j'ai pû contacter l'agence de voyage en hollande qui m'a envoyé une facture + réservation pour prouver que je suis venu en france avant l'expiration de mon visa).ca fait un an que je vis avec ma femme (française) six mois de vie commune avant et 6 mois après le mariage.j'ai contacté la direction d'hlm qui m'a envoyé une attestation comme quoi je suis inscris dans leurs registres en tant qu'occupant du logement avec ma femme depuis des mois,on a pû mettre nos deux noms sur les factures d'edf,j'ai des attestations de l'apl pour les six mois de vie commune après le mariage.+une facture de france telecom qui date de 11 mois fatures de neuf telecom(le nom de jeune fille +mon nom e t non pas au nom de Mr et Mme)c'était avant le mariage.et je peux toujours essayer de demander une attestation de la caf comme quoi je fais les declarations trimèstrielle dès mon mariage.
j'ai tissé des liens avec la cimade qui m'a proposée son soutien,et qui m'a encourager à faire une demande de visa lonng sejour conjoint de francais à la préfécture .et le jour du dépot du dossier quelqu'un de la cimade va m'accompagner.
mes questions sont les suivantes:
1.dans mon cas ,dois -je demander un visa long sejour auprès de la préfecture ,ou effectuer une demande de titre de sejour.?
2.dans les deux cas,aurais-je des chance d'etre régularisé? si oui expliquez moi.
NB:ma femme s'est renseignée à la prefecture et à l'acceuil une dame lui a dis que c'est pas possible d'effectuer une demande de visa,et à la cimade on m'a dit le contraire.alors grand point d'??????????
repondez-moi s'il vous plais car j'ai fixé une date moi et la personne qui va m'accompagner de la cimade,et j'ai pas beaucoup de temps .ca presse et je vous dis pas le stresse dans lequel je vis de puis 2ans et demi.merci mille fois,et sachez que je serais reconnaissant à vie

merci

Par **paparazi**, le **26/07/2008** à **00:50**

salut
écoute y a pas de quoi a avoir peur t'es en plein droit et faire confiance a la cimade tu l'auras dès la premiere demande ciao

Par **jeetendra**, le **27/07/2008** à **12:08**

bonjour, vous pouvez demander une demande de visa vie privée et familiale valable un an, mais comme vous n'êtes pas en situation régulière, la préfecture qui [fluo]dispose d'un pouvoir discrétionnaire[/fluo] peut ne pas faire droit à votre demande et vous demander de retourner dans votre pays d'origine pour solliciter un visa de séjour pour la France en tant que conjoint de Français, c'est aussi simple que ça, le risque c'est que arrivé dans votre pays d'origine le Consulat de France traine les choses avant de se prononcer sur votre demande de visa, courage à vous, cordialement

Par **premavera**, le **29/07/2008** à **03:09**

bjr,
avant tout je vous remercie infiniment de m'avoir répondu si vite.
Mr jeetendra,j'ai devant moi l'article de loi L313-11 qui dis clairement q'un étranger qui est entré regulièrement en France,marié avec une française en france ,peut demander un visa long sejour conjoint de français si la communauté de vie n'aie pas cesser depuis 6 mois,sans prendre en considération la date du mariage.
c'est vraie que la péf peut reffuser ma demande,mais je peux aussi faire un recour auprès du tribunal administratif pour dénoncer tout abus du pouvoir et non respect de la loi.
je vais pas baisser les bras,j'en ai pas l'habitude de le faire,et j'irrais jusqu’au bout.voilà

Par **premavera**, le **07/08/2008** à **03:14**

enfin,j'ai pu deposer une demande de visa long sejour(conjoint de francais) auprès de la pref,on m'a donné une convocation ,avec laquelle je peux circuler sans probleme en attendant la reponse du consulat de france au maroc.la convocation peut etre renouvler si la pref ne recoit pas de reponse dans le delait de 3mois.
voilà.et merci à tout ceux qui m'ont repondu

Par **force**, le **08/08/2008** à **18:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour
comment avez vous fait , vous ètes partis seul où avec une personne de la cimade?
au bout de combien de temps vous à t'on remis la convocation?
merci.

Par **premavera**, le **09/08/2008** à **13:07**

ok,la presence du conjoint français et obligatoire pour deposer un dossier de visa .alors on etait trois,moi ,ma femme et un membre de la cimade(qui n'a pas devoiler son identité)peut etre pour se porter temoin si jamais il remarque un abus ou n'importe quoi.
au guicheht la dame etait sympa,je lui ai fourni tout les papiers qu'elle m'a demandé.moi et ma femme on a signer une attestation sur l'honneur de vie commune.il m'a demandé une signature dans une petit rectangle sans depasser l'extremité du celui là,je sais pa pourquoi.
voilà,emme m'a donné une convocation de trois moi,elle m'a preciqé aussi que je peux circuler comme je veux et voyager en france aussi.pour moi c'est dejà pas mal

Par **force**, le **09/08/2008** à **14:12**

bonjour que sont les documents que vous avez donné à la préfècture ?
edf datant de 6 mois de vie commune avec les 2 noms avec quoi d'autres s'il vous plait comme papiers.

Par **premavera**, le **11/08/2008** à **01:11**

toutes factures de telephones fixe(ils n'acceptent pas les facturtes de mobile).edf et gdf attestation de la caf apl attestathions de la direction de l'hlm et de l'edf.voilà,la dame a pris toutes les photocopie,juste un truc,il faut insister à l'acceuil et tu lui dis que tu peux prouver une entrée régulière en france ,que t'es marié avec un rossortissant francais,et que tu vis depuis plus de 6 mois avec ta femme,et que le code d'entré et de sejour des etrangers et de demandeur d'asil à bien precisé que les personnes dans ton cas,peuvent soliciter dans le cadre de leur demande de titre de sejour un visa long sejour conjoint de francais aupres de l'autorité prefectorale.j'espère que je t'ai bien repondu.
bon courage

Par **fahd_tkd**, le **23/08/2008** à **19:25**

bonsoir premavera
s il vous plait je veux un renseignement,c koi les papiers ke vous avez depose a la prefecture?actes de naissance passport.....??
merci d avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **premavera**, le **27/08/2008** à **14:33**

salut fahd
si je me rapelle bien,ils m'ont demandé cpie du livret de famille,copie itegrale d'acte de mariage,photocopie de toutes les pages tompnnées du passeport,5 photographies,toutes les factures au deux noms et tous ce qui peut prouver une communauté de vie de 6 mois ou plus.preuve de nationalité de ma femme(soit attestation de nationalité soit une photocopie de sa carte d'identité).
juste un truc,faut insister à 'acceuil ,si ils te disent que c'est pas possible de deposer une demande de visa à la pref ,tu leur dis que si,et que c'est possible selon le code d'entrée et de sejour des etrangers et des demandeur d'asil.et c'est tres clair au 4eme linéat.
alors les conditions sont :
etre entré regulierement en france .via court ou long sejour,pas d'importnce.
etre marié avec un rossortissant francais en rance.
justifier au moins six mois ininterompu de vie commune. mis si tu as des preuve de vie commune de 6 mois minimum meme avant le mariage,tu peux deposer ta demande juste apres le mariage,pasla peine d'attendre l'ecoulemnt e six mois apres le mariage.
voilà,
si tu as d'autres questions ,je suis là.et bon courage.
fais plus de deux copies pour tout les papiers avant d'aller en prefecture.
et saches que si tu remplie toutes les conditions et que ton dossier est complet,tu risque rien,tu va pas retourner au bled.je peux te le garantir.et le jour deu depos de ta demande,tu recevra un papier pour pouvoir circuler librement en attendant l'etude de ton dossier.

Par **fahd_tkd**, le **27/08/2008** à **18:53**

merci bien ,vraiment c tres gentil de votre part

Par **premavera**, le **27/08/2008** à **18:54**

de rien c'est la moindre des choses

Par **fahd_tkd**, le **28/08/2008** à **14:34**

bonjour premavera
je te remercie une dexieme fois,et moi aussi je te souhaite bon courage,et n oublie pas de m informer si t as des nouvelles,merci

Par **fahd_tkd**, le **14/09/2008** à **16:14**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

salut premavera,
jai vu ds un autre forum ke t as recu ton recipice,ben je te dis felicitation

Par **factoriel**, le **14/10/2008** à **09:22**

bonjour premavera,moi je suis dans le meme cas que toi,sauf qe c mon deuxiéme mariage j'ai déposé mon dossier au mois d'octbre 2007 et j'ai eu une attestation de dépot de dossier et j'attend tjs,on m'as dis à la préfecture que ça peus durer plus qu'un ans,en plus j'attend un heureux évenement prévue pour decembre2008,tiens moi aucourant de tes démarches,coucou à fahd aussiet tous les membres du forum cordialement

Par **sam21**, le **29/04/2010** à **11:05**

bjr je suis ds le méme que vous est ce que j aurai de chance d avoir mes papiers que la ca fait 3 mois que je me suis marie est j attand la vie commun si vous des conseilles ne hasite pas merci voici mon e mail sam.2100@hotmail.fr merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés